

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 25 juillet 2024

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 07
Votants : 09**Présents :** Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Caroline LALEVÉE LESAGE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.Date de la convocation :
18 juillet 2024**Excusés avec pouvoir :** Katia DUSSAPIN pouvoir à Cathy BATISTE, Michel CANTENEUR pouvoir à Philippe ANDRIAUDate d'affichage :
18 juillet 2024**Excusé sans pouvoir :** Christelle JOIE, Jean-Michel CAREL, Stéphane PETIT.**Secrétaire de séance :** Caroline ARTHU**DELIBERATION N° 2024-37****OBJET :** Achat parcelle section AH numéros n°38 n°39 et n°40 à la commune de Vallenay.

Vu l'arrêté 23-2022 en date du 07 juillet 2022 de mise en sécurité – procédure urgente- sans occupant sur l'immeuble sis 3 place des Marronniers appartenant au diocèse.

Vu l'arrêté 25-2022 en date du 09 août 2022 de mise en sécurité – procédure ordinaire (risques présentés par les murs, bâtiments ou édifices quelconques n'offrant pas les garanties de solidité nécessaire au maintien de la sécurité des tiers)

Vu la délibération du conseil d'administration de l'association Diocésaine de Bourges en date du 10 novembre 2023

Madame le maire propose au Conseil Municipal l'achat à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AH numéro 38 d'une contenance de 27 m², numéro 39 d'une contenance de 683 m² et numéro 40 d'une contenance de 790 m² soit un total de 1 500 m² sises 3 place des maroniers 18190 Vallenay au profit de la commune de Vallenay, que l'ensemble des frais se référant à cette donation seront à la charge de la commune de Vallenay.

Après délibération, le Conseil Municipal de la commune de Vallenay, accepte l'achat à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AH numéro 38 d'une contenance de 27 m², numéro 39 d'une contenance de 683 m² et numéro 40 d'une contenance de 790 m² soit un total de 1 500 m² sises 3 place des maroniers 18190 Vallenay de la part de l'association diocésaine de Bourges et que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à signer tous documents se référant à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 25 juillet 2024

Le secrétaire de séance
Caroline ARTHU



Le Maire,
Marina DUPUY

